

Métiers de la Traction

Réunion "Contingents de niveaux" du 24 janvier 2017



Notre délégation UNSA-Ferroviaire a été reçue le 24 janvier, comme chaque année, pour échanger avec l'Entreprise sur les contingents de notations pour l'année 2017.

Les métiers de la Traction ont vécu au cours de l'exercice 2016 une pénurie d'effectifs sans précédent, occasionnant de très nombreux refus de congés, modifications de journées de services, plans d'adaptation quotidiens... tout ça effectué par les Gestionnaires de Moyens.

“ *L'UNSA-Ferroviaire constate que notre Entreprise est incapable d'assurer son propre cœur de métier : « **faire rouler des trains** ».* ”

Tous les agents des métiers de la Traction, y compris les Cadres Transport Traction, ont assumé seuls cette situation, au prix d'une dégradation de leur vie personnelle et de leurs conditions de travail. Une erreur manifeste de notre Direction métiers, incapable d'anticiper ce besoin d'embauches. Pour nous remercier, elle décide de geler les augmentations salariales depuis 2 ans et le plus important, n'octroie même pas de passage en contingents supplémentaires.

Cette situation invivable pour les salariés est en lien direct avec l'augmentation des mauvais résultats sur la Sécurité, pour ne citer que les Franchissements de Signaux Arrêt (FSA), les Franchissements de Signaux Évités (FSE) et Dépassement de la Vitesse Limite (DVL).

Le résultat de cette Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) dans les métiers de la Traction est véritablement catastrophique. Elle impacte également les médiocres réussites des mutations de Paris vers la Province.

L'UNSA-Ferroviaire constate que sur l'exercice 2017, seulement 350 niveaux ont été donnés pour les métiers de la Traction. Non seulement l'Entreprise n'a pas pris en compte l'effort des conducteurs mais elle les a punis en attribuant un contingent inférieur à celui de l'année précédente (470 niveaux en 2016). Pour le pôle Traction, nous sommes d'accord, ce n'est pas très encourageant.

Aujourd'hui, au travers de cette réunion, la Direction a l'occasion de véritablement mettre un terme à toute cette injustice en acceptant un contingent en niveau supplémentaire pour les TA et TB.

L'UNSA-Ferroviaire ne se satisfera pas d'une politique de la double peine qui consiste à attribuer moins de niveaux puisque moins d'effectifs !

Par ailleurs :

“ **L’UNSA-Ferroviaire** dénonce également une trop grande disparité d’ancienneté moyenne sur le niveau, notamment pour les TA, allant de 27 mois à 70 mois, ce qui a un impact direct sur leur rémunération. ”

En conséquence :

- ✓ **L’UNSA-Ferroviaire** vous demande d’attribuer un contingent supérieur à l’année précédente et au moins égal à 2015 qui était de 500 niveaux pour les TB et 90 pour les TA,
- ✓ **L’UNSA-Ferroviaire** vous demande d’attribuer une majoration de contingent prenant en compte l’allongement de carrière suite à la réforme des retraites de 2007,
- ✓ **L’UNSA-Ferroviaire** ne se satisfera pas non plus des mesures dites exceptionnelles, présentées comme un cadeau par la Direction des métiers de la Traction destinées à « gommer l’effet cul-de-sac » des positions 13 à 15 du niveau 2 de TB. Ce cadeau d’après fêtes de fin d’année 2016, de seulement 25 Positions de Rémunération (PR) supplémentaires, n’a permis d’attribuer qu’une seule PR supplémentaire par Établissement Traction.

La Direction doit être sérieuse, les Agents de la Traction ne font pas de la mendicité !

- ✓ **L’UNSA-Ferroviaire** vous demande également d’intervenir auprès de tous les Établissements Traction pour prendre en compte l’application du renvoi 4 du RH00263, qui prend en considération une partie du temps de TA pour l’éligibilité au passage en niveau 3 de la qualification TB (accord 2004),
- ✓ **L’UNSA-Ferroviaire** vous demande une attention particulière pour la filière des Gestionnaires de Moyens qui œuvrent dans l’ombre et en coulisse pour que notre production et la robustesse souhaitée dans le Groupe Public Ferroviaire ne soient pas un vœu pieux
- ✓ **L’UNSA-Ferroviaire** réclame une mesure exceptionnelle à destination des DPX Managers, un métier qui, bien qu’en tension, réalise sur le terrain des prouesses. Demande réalisée lors de la Commission Professionnelle Centrale du 5 janvier 2017 (reportée du 8 décembre 2016).



Paris, le 25 janvier 2017